

si vous souhaitez faire réserver la question en vue d'une étude ultérieure. Nous avons entendu deux exposés assez longs en réponse à des questions concernant des problèmes de haute importance, l'un fait par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) et l'autre par le premier ministre (M. Diefenbaker). Il me semble qu'il s'agissait là plutôt de déclarations que de véritables réponses aux questions posées. Elles auraient donc plutôt dû être formulées à l'appel des motions dans le cadre des affaires courantes.

On se souviendra qu'une motion a été présentée et qu'un document a été déposé au cours de la première réponse. Ce document aurait certes dû être déposé à l'appel des motions et c'est à ce moment-là que la déclaration aurait dû intervenir. Les mêmes remarques s'appliquent à la réponse donnée par le premier ministre. Si je soulève la question maintenant, c'est simplement parce que je voudrais faire en sorte que les travaux de la Chambre s'accomplissent d'une façon méthodique. C'est le premier jour qu'il nous est donné de poser ces questions et la période des questions peut parfois se dérouler de façon un peu irrégulière.

**M. l'Orateur:** Un des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre voudrait-il prendre la parole sur le rappel au Règlement? Le député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) élève une objection valable; il a fait ressortir que des questions ont donné lieu à des réponses assez longues comportant des déclarations. Ceci dit, je crois que nous pouvons en rester là à ce sujet et poursuivre nos travaux.

### TÉLÉVISION

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉ RETARD  
APPORTÉ À ASSURER LES SERVICES DANS  
LA RÉGION DE ROSSLAND-TRAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Attendu que c'est lui qui doit répondre à toutes les questions, requêtes et arguties concernant Radio-Canada, je veux poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné le mécontentement grandissant que suscite le retard imprévu à assurer les services de la télévision à la région de Rossland-Trail, retard qui tient à ce que la Société Radio-Canada n'a pu acheter la "terra firma" nécessaire du gouvernement provincial, le ministre serait-il maintenant en mesure de soulever le voile qui recouvre ce mystère constitutionnel et administratif, pour la gouverne de la Chambre et des nombreuses personnes que la question intéresse?

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** En réponse aux circonlocutions ainsi qu'au latin de cuisine du député, je

[M. McIlraith.]

dirai simplement que d'après les renseignements que je possède, la Société Radio-Canada voudrait acheter un terrain attenant à la circonscription de l'honorable député et auquel il s'intéresse naturellement. Toutefois, ce terrain appartient à la Couronne du chef de la Colombie-Britannique. Des pourparlers se poursuivent entre les dirigeants de cette province et les représentants de la Société Radio-Canada. J'espère bien fermement que ce problème sera résolu dans un avenir très prochain.

### L'IMMIGRATION

WELDON CHAN—DEMANDE DE RETARDER LES  
PROCÉDURES D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. D. Crestohl (Cartier):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Immigration. Madame le ministre peut-elle nous dire si M. Weldon Chan, qui est maintenant sous le coup d'une ordonnance d'expulsion, sera autorisé à demeurer au Canada en vue de mener à terme l'instance judiciaire introduite, s'il se rend aux fonctionnaires du ministère de l'Immigration?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Je ne suis en mesure de répondre à aucune question concernant M. Chan, car il a institué une instance judiciaire et l'affaire est maintenant devant les tribunaux.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Puis-je poser une autre question au premier ministre? Le premier ministre peut-il, à l'instar de son prédécesseur répondant à une de ses questions relatives à l'affaire Hanna, nous fournir l'assurance qu'on ne fera pas subtilement disparaître la personne dont il est question pendant qu'une instance judiciaire sera en cours?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Les poursuites judiciaires auxquelles l'honorable député a fait allusion dans le cas précédent ont été intentées en vertu de la loi sur l'immigration.

**L'hon. M. Pickersgill:** Mais non, ce n'est pas le cas!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable député devrait le savoir, puisqu'il était ministre à l'époque, mais d'après mes souvenirs, les poursuites avaient été intentées en vertu de cette loi. Quoi qu'il en soit, le député peut être certain que tant que le présent gouvernement demeurera au pouvoir, personne ne sera secrètement expulsé du pays alors que des poursuites ont été engagées en vertu de la loi sur l'immigration.